

Incendie : Des odeurs de brûlé persistantes dans l'air intérieur après travaux ?

Votre logement a subi un dégât du feu et vous avez effectué des travaux. Cependant malgré tout, vous continuez à sentir des odeurs de brûlé. Comment savoir si ces odeurs présentent un risque pour votre santé ?

La combustion de matière dégage un grand nombre de substances chimiques potentiellement dangereuses pour la santé. Outre les fumées, constituées de particules, des Composés Organiques Volatiles ou COV (1) sont également formés pendant la combustion et émis par les matériaux brûlés.

Après l'incendie, le mobilier et les peintures ont brûlé, et les murs sont couverts de suie, pas seulement dans la pièce qui a été la proie des flammes, mais également dans les pièces voisines. Ainsi, le nettoyage et les travaux devront également être réalisés dans toutes les pièces voisines.

Avant de réaliser les travaux, il est très important d'enlever toutes les matières brûlées et de procéder à un nettoyage approfondi visant à faire disparaître les traces de suie. Il est également très essentiel d'aérer intensément ces pièces afin d'éliminer un maximum de COV émis par les matériaux brûlés. Les canapés et les tissus d'ameublement vont stocker ces COV. Il est donc important de les nettoyer également ou bien de les changer car ils vont conserver une odeur de brûlé pendant plusieurs mois après l'incendie.

Quels sont les COV émis par les matériaux brûlés ? Plusieurs dizaines de COV sont émis pendant et après la combustion des matériaux. Cependant certains COV sont caractéristiques des incendies et sont présent dans l'atmosphère ambiante après le sinistre. Les COV caractéristiques sont le benzène, le toluène, l'éthylbenzène et les xylènes (3 isomères). Il s'agit des BTEX. Ces COV sont mesurés à des concentrations très élevées dans les lieux ayant été incendiés et c'est pour cette raison qu'ils peuvent être utilisés comme indicateur d'un incendie. Ces COV sont des substances cancérigènes pour l'homme.

Pour savoir si les travaux de rénovation des locaux incendiés ont permis d'éliminer toute trace de l'incendie, il est conseillé d'effectuer une mesure de qualité de l'air intérieur afin de rechercher la présence des BTEX à des concentrations anormalement élevées. Pour réaliser ce test de qualité de l'air intérieur, vous pouvez utiliser le [kit BTEX](#) (89?), le [kit COV](#) (99?) ou le [kit COV PRO](#) (149?) disponibles sur le site de internet de Kudzu Science www.kudzuscience.com. Pour des renseignements complémentaires concernant le diagnostic de la qualité de l'air intérieur, vous pouvez contacter Kudzu Science par email info@kudzuscience.com.

(1) Les COV sont des substances chimiques qui sont à l'état gazeux à température ambiante. Il est donc possible de les respirer si elles sont présentes dans l'air ambiant. Si vous sentez une odeur, qu'elle soit agréable (parfums, cuisine ?) ou non (moisissures, égoût ?), Il s'agit obligatoirement de COV. Cependant, tous les COV ne sont pas odorants aux concentrations rencontrées dans le domaine de la qualité de l'air intérieur. Ces molécules chimiques sont responsables de nombreux problèmes de santé : maux de tête, asthme, allergies respiratoires, troubles neurologiques, cancers ?